

Amélioration de l'Habitat : du nouveau avec le PIG !

Après l'OPAH en 2010, la communauté de communes vient de lancer pour une durée de trois ans un Programme d'Intérêt Général (PIG). Selon les mêmes principes que l'OPAH, le PIG va cette fois-ci s'adresser aux propriétaires occupants modestes. Il vise l'amélioration des logements énergivores ou nécessitant des travaux importants ainsi que l'adaptation au vieillissement et à la perte de mobilité.

Le PIG, au fait c'est quoi?

Le Programme d'Intérêt Général est un dispositif pour aider les propriétaires privés à améliorer leur logement, et propose :

- Des aides financières pour les travaux,
- Des conseils pour établir votre programme de réhabilitation,
- Un accompagnement pour réaliser les démarches

D'où proviennent les aides?

Les aides proviennent principalement de l'Anah, du Programme Habiter Mieux, de la Communauté de communes, de la Région Lorraine, du Conseil Général des Vosges ainsi que des caisses de retraites.

- Des aides cumulables sous conditions qui peuvent représenter jusqu'à 80% du coût des travaux :
- Les aides de l'Anah au taux de 35% ou 50% du montant des travaux, selon revenus
- Les aides du Programme Habiter Mieux pour les économies d'énergie, qui viennent abonder les aides de l'Anah pour une somme forfaitaire de 2.600 € par dossier.
- Les aides de la CCPM et de la région, qui s'échelonnent de 20% à 60% du montant des travaux.

Qui s'en occupe?

Au quotidien, c'est le Centre d'Amélioration du Loge-



Alors si vous voulez réduire votre facture de chauffage, adapter votre logement à votre état de santé ou faire d'autres travaux d'amélioration, c'est le moment ou jamais pour vous renseigner.

C'est gratuit et cela ne vous engage à rien.

ment des Vosges (CAL PACT 88) qui assure l'animation du PIG.

Pour se rapprocher des demandeurs, Monsieur REMY, chargé d'opérations est joignable par téléphone au 03 29 31 97 00 et peut prendre rendez-vous à votre domicile pour étudier votre projet .

En partenariat avec :



Exemple 1

Un jeune ménage actif avec deux enfants.
Son projet : refaire sa toiture et isoler les combles de la maison, remplacer ses menuiseries pour 21.400 € TTC.
Gain énergétique estimé de 30%.
Aide de base Anah : 7.000 €
Avec Habiter Mieux : + 2.600 € (dont 500 € de la CCPM)
Avec la CCPM et la région : + 4.000 €.
Les aides couvrent 65% de ses dépenses et permettent de garder un jeune ménage sur le territoire.

Exemple 2

Une personne seule retraitée, de revenus très modestes.
A des problèmes de mobilité pour accéder à l'étage de sa maison où il y a sa chambre et sa salle de bains.
Le projet : installation d'un monte escalier pour 8.015 €.
Aide de base Anah : 3.745 €
Caisse de retraite : 1.435 €
Avec la CCPM et la région : + 749 €.
Les aides couvrent 74% de ses dépenses et vont ainsi lui permettre de continuer à vivre dans sa maison.

Attention ! Ne jamais commencer les travaux sans avoir obtenu les autorisations écrites (mairie et communauté de communes)